

MAC EXCELLENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 189.971, un actif net de D : 184.596 et un bénéfice de D : 38.141, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 48,06% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Ainsi, les emplois en actions de sociétés cotées et en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne représentent à la clôture de l'exercice que 51,33% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	97 512	298 678
Actions et droits rattachés		97 512	269 430
Titres OPCVM		-	29 248
Placements monétaires et disponibilités		91 306	282 063
Disponibilités		91 306	282 063
Autres actifs		1 153	1 050
TOTAL ACTIF		189 971	581 791
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	3 859	1 706
Autres créditeurs divers	6	1 516	2 117
TOTAL PASSIF		5 375	3 823
ACTIF NET			
Capital	7	185 477	581 015
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(786)	-
Sommes distribuables de l'exercice		(95)	(3 047)
ACTIF NET		184 596	577 968
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		189 971	581 791

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	7 763	7 937
Dividendes		7 763	7 937
Revenus des placements monétaires	9	4 841	2 906
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 604	10 843
Charges de gestion des placements	10	(9 618)	(8 093)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 986	2 750
Autres charges	11	(2 165)	(5 797)
RESULTAT D'EXPLOITATION		821	(3 047)
Régularisation du résultat d'exploitation		(916)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(95)	(3 047)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		916	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		24 349	(40 934)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		31 831	18 336
Frais de négociation de titres		(18 860)	(6 160)
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 141	(31 805)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 141	(31 805)
Résultat d'exploitation	821	(3 047)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 349	(40 934)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 831	18 336
Frais de négociation de titres	(18 860)	(6 160)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(3 914)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(431 513)	(10 539)
Souscriptions		
- Capital	65 598	-
- Régularisation des sommes non distribuables	4 536	-
- Régularisation des sommes distribuables	(8)	-
Rachats		
- Capital	(496 674)	(9 845)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 318)	(630)
- Régularisation des sommes distribuables	1 353	(64)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(393 372)	(46 258)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	577 968	624 226
En fin de l'exercice	184 596	577 968
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	62	63
En fin de l'exercice	16	62
VALEUR LIQUIDATIVE	11 537,250	9 322,065
TAUX DE RENDEMENT	23,76%	(5,28%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 mars 2006.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 97.512 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions droits rattachés		95 376	97 512	52,82%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		95 376	97 512	52,82%
AMEN BANK	300	7 769	7 807	4,23%
BIAT	150	11 400	11 813	6,40%
BNA	1 695	12 528	12 884	6,98%
ATTIJARI BANK	500	11 450	11 928	6,46%
CITY CARS	643	7 240	7 377	4,00%
EURO CYCLES	750	11 962	12 281	6,65%
MPBS	1 000	7 050	7 276	3,94%
SAH	1 100	11 517	11 806	6,40%
SFBT	637	14 460	14 340	7,77%
		95 376	97 512	52,82%
TOTAL				51,33%
Pourcentage par rapport au total actifs				

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	320 891	(22 213)	298 678	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	1 463 671		1 463 671	
Titres OPCVM	207 329		207 329	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(1 655 392)		(1 655 392)	36 888
Titres OPCVM	(241 123)		(241 123)	(5 057)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		19 804	19 804	
Titres OPCVM		4 545	4 545	
Soldes au 31 décembre 2014	95 376	2 136	97 512	31 831

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 3.859 contre D : 1.706 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	1 646	148
Rémunération du dépositaire	2 213	1 531
Autres	-	27
Total	3 859	1 706

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.516 contre D : 2.117 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	15	304
Rémunération du CAC	1 501	1 813
Total	1 516	2 117

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	581 015
Nombre de parts	62
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	65 598
Nombre de parts émises	7
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(496 674)
Nombre de parts rachetées	(53)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 349
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 831
Régularisation des sommes non distribuables	(1 782)
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	(18 860)

Capital au 31-12-2014

Montant	185 477
Nombre de parts	16
Nombre de copropriétaires	4

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 à D : 7.763 contre D : 7.937 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2014	2013
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	7 630	4 347
des titres OPCVM	133	3 590
Total	7 763	7 937

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.841 contre un solde de D : 2.906 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Intérêts des dépôts à vue	4 841	2 906
Total	4 841	2 906

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 9.618 contre D : 8.093 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	7 992	7 357
Rémunération du dépositaire	1 626	736
Total	9 618	8 093

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 2.165 contre D : 5.797 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	1 731	4 809
Rémunération du CMF	189	623
Services bancaires et assimilés	169	103
Autres	76	262
Total	2 165	5 797

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	787,750	174,887	667,175	237,821	344,252
Charges de gestion des placements	(601,125)	(130,532)	(486,873)	(141,270)	(142,305)
Revenus net des placements	186,625	44,355	180,302	96,551	201,947
Autres charges	(135,313)	(93,500)	(60,587)	(22,997)	(23,635)
Résultat d'exploitation (1)	51,313	(49,145)	119,713	73,553	178,311
Régularisation du résultat d'exploitation	(57,250)	-	(56,571)	(8,912)	(0,804)
Sommes distribuables de l'exercice	(5,938)	(49,145)	63,142	64,641	177,508
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 521,813	(660,226)	(4 303,000)	389,264	(373,196)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 989,438	295,742	8 075,270	(808,971)	2 330,874
Frais de négociation de titres	(1 178,750)	(99,355)	(843,968)	(235,158)	(255,542)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2 332,500	(463,839)	2 928,302	(654,865)	1 702,136
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2 383,813	(512,984)	3 048,015	(581,312)	1 880,447
Droits de sortie	-	-	16,571	1,408	-
Résultat non distribuable de l'exercice	2 332,500	(463,839)	2 944,873	(653,457)	1 702,136
Régularisation du résultat non distribuable	(111,375)	(10,161)	(2 968,032)	72,387	(149,451)
Sommes non distribuables de l'exercice	2 221,125	(474,000)	(23,159)	(581,070)	1 552,685
Distribution de dividendes	-	63,142	64,641	177,508	236,841
Valeur liquidative	11 537,250	9 322,065	9 908,349	9 932,886	10 626,821
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,76%	1,36%	4,91%	1,37%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	1,30%	0,97%	0,61%	0,22%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,06%)	(0,51%)	0,64%	0,63%	1,80%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.